PV-COMPTE-RENDU SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 2 mars 2017

Convocation du 17 février 2017

Le deux mars deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Jean Feugereux en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Marc GUERRINI, Maire.

Messieurs les Maires délégués : Philippe COSSAY et Didier ROQUET,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Francis CHARTIER, Patrick PARIS, Véronique LHOSTE, Pascale FAUCONNIER, Jacques TICOT, Claudine MOITET, Arnaud MAHIER , Armand BAILLEUL, Hugues PINOT, Sandrine LEDUC, Stéphanie RENVOISE, Gérard PLOQUIN, Michel LHOPITEAU, Jean-Claude BRACQUEMOND, Hartmut SCHNEIDER, Josette DERUELLE, Eliane RIVRAY MORNAS, Denise LE PARC, Mauricette LENOBLE, Isabelle GARNIER, Lydia CHOUGNY, Julia TIBOUT, Claudine BOISSIERE, Marie-Hélène MASSOT, Daniel BRIOIS, Laurence BERTHE, Patrick BONNEAU, Rémy PROUST, Nathalie CARNIS, Hervé GIRAUD, Christelle FOUBERT, Julien POULAIN, Malika SOUSSI, Jean-Christophe HANSS et Clément HACQUET,

Absents excusés :

Monsieur Michel LEMERLUS donne pouvoir à Monsieur Patrick PARIS,

Madame Solange LEREAU donne pouvoir à Madame Claudine MOITET,

Monsieur Michel BIGOT donne pouvoir à Monsieur Armand BAILLEUL,

Monsieur Laurent LEAUTÉ donne pouvoir à Madame Eliane RIVRAY MORNAS,

Monsieur Sébastien LESUEUR donne pouvoir à Madame Stéphanie RENVOISÉ,

Madame Isabelle ENTREMONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BRACQUEMOND,

Monsieur MAZEREAU Bruno donne pouvoir à Madame Sandrine LEDUC,

Monsieur Fabien BILLARD donne pouvoir à Monsieur Marc GUERRINI,

Absent excusés sans pouvoirs

Monsieur Alain ALLELY

Madame Nicolle BESSE

Monsieur Michel BIGOT

Monsieur Audoin DE GOUVION

Madame Delphine MARGELIN

Monsieur Julien FOUCAULT

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice,

Monsieur Rémy PROUST est nommé Secrétaire de Séance.

Début de séance à 20 H 41

Fin de séance à 21 H 53

Le dernier PV du conseil municipal est adopté sans observation.

Une minute de silence est observée en mémoire de M Jeannot Alain, conseiller municipal.

|  |
| --- |
| Remerciements |

* Tennis Club Vovéen pour l’attribution d’une subvention.

|  |
| --- |
| COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION DU 9 FEVRIER 2017 |

Le rapporteur est M. Clément HACQUET

* **Point sur le futur site internet de la commune :**

Le site a été mis en ligne le mardi 7/2. Des ajustements sont en cours.

* **Bulletin municipal :**
* Bon retour de la commission.
* Pour Montainville, un flyer a été ajouté lors de la distribution pour développer le bilan de l’Amicale
* **Information sur la carte de naissance :**

Texte proposé par Stéphanie RENVOISE, qui avait soumis cette idée et qui était chargée de réfléchir au texte :

Stéphanie RENVOISE proposera prochainement une maquette de carton

* **Tell my city:**

Le constat est fait que peu d’administrés ont pour le moment utilisé Tell my city (TMC), peu de signalements reçus. Un débat/échange a lieu pour voir comment valoriser Tell My City et le site internet en même temps, comment mettre en place un évènement autour de Tell My City et du site ?

**Choix de la commission :**

1. Prévoir conférence de presse (écho / intensité) pour lancer officiellement le site internet et faire un rappel sur Tell My City.
2. En septembre lors du forum des associations, proposer un stand de la Mairie des Villages Vovéens mettant en avant et de manière attractive et dynamique nos outils de communication : Tell My City, site internet, Facebook… (attention à la trêve électorale)

* **Signalétique des Villages Vovéens :**

**⮱ Entrées de ville :**

Marc Guerrini fait part d’une réunion du 9/2 avec le Conseil Départemental où il a été convenu de mettre un panneau « Montainville – Commune des Villages Vovéens » aux entrées du territoire uniquement

**⮱ Flocage des véhicules :** à prévoir

**⮱ Tenues des agents des services :** à prévoir (certaines nouvelles tenues déjà floquées)

**⮱ Banderoles :**

* Prévoir un modèle à prêter aux associations lors de leurs manifestations, avec une accroche.
* **Signalétique des projets du PPI :**

Afin de valoriser au maximum des projets d’investissement à venir (maison de santé, médiathèque, vidéosurveillance dans les communes déléguées, parking G Sand, etc…) prévoir aussi une communication à travers des grands panneaux implantés sur le lieu concerné

* **Réunion de quartier 2017 :**

Il avait été évoqué 1 an sur le terrain, l’année qui suit en salle, pour les rencontres avec la population.

**Choix de la commission :**

* Revenir sur ce point, et de privilégier chaque année une rencontre sur le terrain.
* Un planning sera proposé prochainement avec des réunions allant de la 2è quinzaine de juin à septembre/octobre (hors période estivale juillet/août)
* **Divers :**

- Une lettre d’info est prévue pour début avril. (CNI, passeports, autorisations de sorties de territoires…).

|  |
| --- |
| COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SPORT ET LOISIRS 15 FEVRIER 2017 |

Le rapporteur est Mr Patrick PARIS

Transmission d’un tableau de synthèse des associations et demande de subventions sur l’année 2017.

Tableau annexé au présent compte rendu.

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité (5 conseillers ne prennent pas part au vote)

|  |
| --- |
| COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES 16 FEVRIER 2017 |

Le rapporteur est Monsieur ROQUET

* **Convention de ramassage et de capture d’animaux**

La convention entre la commune et la société Lukydogs capture a pris fin au 31 décembre 2016.

Il y a lieu de signer une nouvelle convention avec Lukydogs capture pour le ramassage et la capture de chiens ou chats errants, dangereux ou morts sur le territoire des Villages Vovéens.

La convention est conclue pour une durée d’un an, renouvelée d’année en année par tacite reconduction.

Le montant de la prestation s’élève à 900 € TTC.

Une question est posée sur les obligations des communes, il est rappelé que les communes doivent s’équiper de chenil ou d’une convention pour gérer les animaux errants.

Avis favorable de la commission

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité.

* **Adhésion à la Maison de la Beauce**

Depuis 20 ans, la maison de la Beauce fait découvrir le territoire beauceron, ses richesses patrimoniales, économiques et humaines au travers l’opération « Découvrez un village en Beauce »

Si la commune souhaite participer à l’édition 2017, l’adhésion de la commune s’élèvera à 150€.

Avis favorable de la commission

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité.

* **Règlement eau / assainissement**

Dans le règlement actuel, les fuites d’eau qui sont constatées sur le domaine privé sont à la charge de l’abonné.

Or, selon l’article L.224-12-4 du Code Général des collectivités territoriales, seules les fuites d’eau après compteur sont à la charge de l’abonné.

En conséquence, il y a lieu de modifier le règlement eau et assainissement en ce sens.

Avis favorable de la commission

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité.

* **Devis Verdi –station d’épuration (step)**

A la demande des adjoints, une réunion avec Verdi a eu lieu

Une négociation a vu le jour suite à la demande de 2nd devis pour les travaux de la step

Après négociation, le montant du devis est de 11 040€ HT.

Sur la totalité des travaux 1 200 000 € HT cela représente un taux d’honoraires de 2%

(= 14 960€ devis N°1+ devis renégocié 11 040€)

Avis favorable des adjoints.

Avis favorable de la commission

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité.

* **Emprunt 300 000 € supplémentaire pour la rue Pasteur**

Il est demandé à la commission si les services doivent consulter les banques pour le projet de voirie de la rue pasteur.

Avis favorable de la commission

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité.

|  |
| --- |
| MARCHES PUBLICS |

Rendus de décision :

⮱ **Étude de sol de la maison de santé :**

Offres reçues le 17 février 2017

3 offres remises

-CEBTP

-GEOTEC

-APPUISOL

Aucune déclarée non conforme

Critères d’attribution : prix

Après analyse des offres par l’AMO, le Cabinet Gilbert :

- **Offre APPUISOL**

Phase G1 (2 400 € HT)

L'entreprise n'a clairement chiffrée que la mission G1

La mission G2 serait estimée entre 2 400 et 3 000 €

**-Offre GEOTEC**

Phase G1  (2 460 € HT)

Phase G2 (3 555 € HT)

**-Offre GINGER**

Phase G1 et G2 = 2 835 € HT

Conclusion :

L'offre GINGER respecte l'ensemble du cahier des charges établi et précise les moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre pour la réalisation de la mission.

Le cabinet Gilbert propose à la maîtrise d'ouvrage de retenir cette offre pour un montant de

**2 835,00 € HT**

⮱ **Diagnostic amiante du bâtiment sis 12 rue de Châteaudun :**

Le diagnostic a été réalisé par 100% diagimmo pour un montant de 625,01 € HT.

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité.

Lancement d’une consultation pour les investissements validés lors du DOB et du PPI :

⮱ Tir à l’arc

⮱ Piste d’athlétisme

⮱ Busage Marolles

⮱ Numérisation des registres d’acte d’état civil

⮱ Bornes du marché

⮱ Changement des canalisations d’eau potable rue Pasteur

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité.

RH

**⮱ Création d’un poste de brigadier-chef principal**

Le Conseil Municipal réuni le 17 novembre 2016 avait décidé la création d’un poste de gardien de police ou brigadier pour le remplacement du chef de la Police Municipale.

Il y a lieu d’annuler cette délibération et la remplacer par la création d’un poste de brigadier-chef principal afin de pourvoir ce poste.

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité.

**⮱ Création d’un poste de 10h supplémentaires pour la réalisation du ménage**

Avant le recrutement de juillet 2016, il y avait 20h de ménage pour les salles et 10h pour les bureaux de la Mairie et des services techniques ainsi que les sanitaires du stade.

Aujourd’hui, c’est 20h pour les deux pôles.

Proposition : créer un poste de 10h supplémentaires

Avis favorable des adjoints

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité.

**⮱ Prise en charge des frais de formation dans le cadre d’une mutation**

Lors d’une mutation dans les trois années suivant la titularisation de l’agent, si aucun accord n’est trouvé entre les deux collectivités, la collectivité d’accueil devra rembourser la totalité des sommes engagées par la collectivité d’origine, c’est-à-dire :

* La rémunération perçue par l’agent pendant le temps de formation obligatoire,
* Le coût de toute la formation complémentaire suivie par l’agent durant ces 3 années.

Il y a donc lieu de délibérer afin de décider du montant de cette indemnité à savoir la rémunération perçue par l’agent pendant le temps de formation obligatoire.

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité.

commission d’APPEL D’OFFRE

La commune doit modifier sa délibération prise lors du conseil municipal du 12 janvier 2016.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la CAO doit désormais se composer de :

* Son président
* 5 membres titulaires
* 5 membres suppléants
* Il y a donc lieu de procéder à l’élection des membres de la CAO.

**Vote**

* Président : Marc GUERRINI, le Maire
* 5 membres titulaires : Messieurs ALLELY, COSSAY, ROQUET, PARIS et TICOT
* 5 membres suppléants : Messieurs MAHIER, PINOT et CHARTIER et Mesdames MOITET et LEDUC

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité.

subvention FIPD

La circulaire du Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation du 16 janvier 2017 prévoit la reconduction du soutien du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à l’amélioration des conditions de travail et de protection des polices municipales pour l’acquisition de gilets pare-balles.

Il est proposé de saisir ce fonds pour une demande de subvention dans le cadre de l’achat d’un gilet pare-balles.

Le conseil municipal est favorable à l’unanimité.

DIVERS

**Analyse d’eau ARS-**

* Point de surveillance Montainville - Boncé

Nitrates 48,9 mg/l

* Point de surveillance Le Grand Chavernay

Nitrates 52 mg/l

* Point de surveillance Rouvray-Saint-Florentin

Nitrates 43 mg/l

* Point de surveillance Meigneville

Nitrates 48,9 mg/l

Dates : sous réserve de modification

* Commission Finances - travaux : 17/03
* Conseil municipal : 30/03

Vu par nous, Monsieur GUERRINI Marc, Maire des Villages Vovéens, pour être affiché à la porte de la mairie conformément aux dispositions de l’article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

M.GUERRINI